



REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION
D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE
DE LA PROVINCE DE KENITRA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le **16/07/2024**, il sera procédé dans les bureaux du siège de la Régie sis 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

- **Appel d'offre ouvert national :**

N° A.O	Objet de l'appel d'offre	Heure d'ouverture	Cautions provisoires en DHS	Estimation des coûts des prestations en DH TTC	Dépôt des prospectus	Date et heure de la Visite Des Lieux	AO RESERVE A LA TRES PETITE, LA PME, LA COOPERATIVE, L'UNION DES COOPERATIVES ET L'AUTO-ENTREPRENEUR
O/067/24	Travaux de maintenance des débitmètres électromagnétiques	09h30	6 500.00 Six mille cinq cents dirhams	358 800.00 Trois cent cinquante-huit mille huit cents dirhams	(*) oui	-	-
A/068/24	Travaux de réalisation de la clôture de la STEP KENITRA-OUEST	10h30	48 500.00 Quarante-huit mille cinq cents dirhams	2 673 600.00 Deux millions six cent soixante-treize mille six cents dirhams	-	09/07/2024 à 10h00	Oui
E/069/24	Travaux d'extension, de renforcement et de normalisation du réseau électrique moyenne tension aérien dans la zone d'action de la RAK	11h30	119 000.00 Cent dix-neuf mille dirhams	6 600 000.00 Six millions six cent mille dirhams	(*) oui	-	-

- **Appel d'offre ouvert international :**

N° A.O	Objet de l'appel d'offre	Heure d'ouverture	Cautions provisoires en DHS	Estimation des coûts des prestations en DH TTC	Dépôt des prospectus
E/070/24	Acquisition de deux camions grue nacelle	12h30	86 500.00 Quatre-vingt-six mille cinq cents dirhams	4 800 000.00 Quatre millions huit cent mille dirhams	(*) oui

- (*) les notices et prospectus **doivent être remises dans un pli fermé et déposés auprès du Bureau d'ordre de la RAK** au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou à remettre séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

-les dossiers d'appel d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation des AO cité ci-dessus ;

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

-Les concurrents doivent obligatoirement remettre leurs offres par voie électronique au niveau du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma , et ce conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 juin 2023 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.